

Date de dépôt : 6 novembre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Weiss : Comment les TPG vont-ils s'y prendre pour permettre aux enfants du C.O. du Vuillonex d'arriver à l'heure en classe le matin ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 4 octobre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans un courrier du 16 septembre 2013 adressé à la mairie de Laconnex, la conseillère d'Etat responsable du DIME informe le maire de cette commune de la Champagne des modifications apportées aux trajets aux lignes K & L en réponse « aux vœux de nombreux usagers » et « à la demande des autorités de la commune de Bernex, en précisant que « la desserte du Cycle du Vuillonex est maintenue », et subsidiairement que « la liaison avec le centre de Bernex sera toujours possible moyennant un transbordement sur les lignes 42 et 47 à Bernex-Place ». Et d'ajouter que la DGM « reste à votre disposition en cas de questions ou demandes de précisions ».

Par courrier du 3 octobre 2013, le maire de la commune de Laconnex se dit tout d'abord, à la forme, « surpris du caractère unilatéral de ces décisions de changement sur notre unique ligne de transport public, puisque vous (la conseillère d'Etat) pas jugé utile de consulter les mairies concernées. Pourtant nous aurions eu à cœur de compléter les informations des TPG quant aux usages constatés de notre ligne ».

Et d'ajouter, quant au fond, « mettre en doute l'analyse faite au paragraphe trois de votre lettre mentionnant que « la desserte ne remplissait pas la mission de rabattement attendu » à travers Bernex. La réalité est tout autre puisque notre bus L est quotidiennement très fréquenté par les usagers

qui y montent depuis les arrêts entre Vailly et Bernex-Place. Il semble donc que son passage est un complément utile à la navette 47 ».

A titre personnel, j'ajoute l'avoir aussi constaté ce printemps, alors que j'étais obligé d'utiliser les transports publics pour me rendre régulièrement aux HUG.

Il en découle, comme le relève encore le maire de Laconnex, que l'accès direct aux commerces et services administratifs de la commune qui fait office, à mes yeux, de chef-lieu de la Champagne, sera rendu plus compliqué. **Est-ce là une façon de favoriser l'usage volontaire des TPG ou ceux-ci ne comptent-ils que sur des publics captifs pour remplir leurs véhicules ?** Je crains que la réponse ne soit positive que pour la seconde question.

Mais il y a plus grave, qui concerne les écoliers de notre région : « au vu du nouveau tracé retenu via la route de Chancy entre le giratoire de Laconnex et celui d'Aire-la-Ville, il est à prévoir que l'encombrement quotidien de ce secteur aux heures des pendulaires (entre dix à quinze minutes de bouchon sur ce parcours) retardera à coup sûr l'arrivée du bus, notamment pour les élèves fréquentant le cycle d'orientation du Vuillonnet et le Collège de Saussure, ce qui, vous en conviendrez, est inacceptable ».

Inacceptable, certainement, mais pas inconcevable semble-t-il, pour la DGM qui n'en est pas à une mesure contestée près ! La condamnation du Pont-Wilsdorf à n'être qu'un objet d'art en est un autre exemple coûteux.

« Les parents de ces élèves se plaignent déjà régulièrement que leurs enfants sont notés en arrivée tardive à cause des retards du bus (idem d'ailleurs pour le bus scolaire) ».

Cette remarque du maire de Laconnex m'amène à suggérer à la DGM de **transformer les bulletins scolaires en indicateurs de ponctualité matinale pour les TPG dans la Champagne**. On y verra d'année en année les effets catastrophiques des modifications de la voirie de notre région, à séparer de celui de l'augmentation de sa population. Et à demander si cet élément a été pris en compte dans des discussions transversales menées avec le DIP, pour autant qu'elles aient eu lieu, ce qui serait aussi intéressant de savoir.

Le maire de Laconnex souhaite in fine pouvoir « répondre aux inquiétudes exprimées par nos habitants ».

Ayant interpellé la conseillère d'Etat sur ce problème en commission des finances, je me suis vu répondre que le changement avait été fait à la suite d'une pétition des élèves et d'une demande de Bernex, et que les communes concernées avaient été consultées.

Le Conseil d'Etat peut-il être plus spécifique que la responsable actuelle du DIME sur

- a) Le côté formel de la consultation à laquelle fait allusion le DIME;*
- b) Les réponses apportées à la consultation par les communes concernées de la Champagne autres que Bernex ;*
- c) La teneur et le nombre de signatures de cette pétition remise par des élèves qui, apparemment, a été préférée à l'écoute des élus (pétition qui, à ma connaissance, n'a pas fait l'objet d'une étude à la commission des pétitions) ;*
- d) Plus généralement, sur la préférence donnée à ce qui semble être un exemple de « démocratie participative » préférée par le Département de l'intérieur, et donc des communes, à la prise en compte des représentants élus de la population de la Champagne.*

L'ensemble de ces éléments devrait permettre au Conseil d'Etat de répondre de façon circonstanciée à la question posée. Peut-être en proposant aux TPG une routine, comme on disait en informatique, pour repousser d'année en année, l'heure du début des classes, les élèves étant apparemment peu aptes à suivre les cours le matin, selon une déclaration (probablement) humoristique, quoique d'un goût incertain.

Qu'il en soit remercié, au nom des usagers volontaires et involontaires des transports publics et privés d'une région singulièrement négligée par le DIME, car on préfère y construire des pistes cyclables inutilisées plutôt que d'investir dans le contournement des villages traversés par les flux de véhicules des frontaliers nécessaires et bienvenus pour le bien-être de notre canton, et on oublie la promesse d'augmenter la fréquence du tram 14 au profit d'une commune parlant plus fort. Un bon bilan, assurément !

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La décision de modifier le tracé des lignes K et L, prise par le Conseil d'Etat le 4 septembre dernier, s'est appuyée, d'une part, sur l'analyse de la situation sur le terrain, qui est amenée à perdurer, étant donné le décalage du projet de prolongement du tram jusqu'à Bernex-Vailly, et d'autre part, sur l'analyse des données de fréquentation des lignes K et L par les habitants de la Champagne.

Le nouveau tracé des lignes K et L répond à une demande de la commune de Bernex, qui déplore le passage d'un nombre de bus trop élevé par heure aux heures de pointe dans sa rue principale, cette situation engendrant de surcroît des difficultés majeures de progression des bus des Transports publics genevois (TPG).

La rue de Bernex est en effet actuellement parcourue, dans les deux sens, par 4 lignes de bus :

- la ligne K : 8 bus par heure;
- la ligne L : 8 bus par heure;
- la ligne 42 : 4 bus par heure. Cette ligne permet de rabattre les écoliers sur l'école de commerce Aimée-Stitelmann et l'école de culture générale Ella Maillart;
- la ligne 47 : 12 bus par heure. Son maintien est prévu jusqu'à la réalisation du prolongement du tram 14.

Les comptages de fréquentation enregistrés pour ces deux lignes font apparaître que les arrêts du centre de Bernex sont peu fréquentés par les habitants des communes desservies par les lignes K et L. Cela représente en moyenne, 70 montées et 50 descentes par jour et par ligne sur respectivement 1600 montées et 1200 descentes par ligne sur la totalité des tracés, soit quelque 4% d'usagers concernés (source : comptages TPG – sept./déc. 2012).

Dans le cadre des rencontres de la direction générale de la mobilité (DGM) avec la commune de Bernex, cette dernière a par ailleurs indiqué avoir consulté les autres communes concernées par cette problématique.

Quant à la pétition, à laquelle l'auteur de la question urgente écrite fait référence, elle a été signée par 227 personnes et adressée directement aux TPG le 30 mars 2012. Elle concernait entre autre la ligne K et demandait que celle-ci reprenne son parcours par la route de Chancy sans passer par le village de Bernex.

Concernant le temps de parcours de ces lignes sur la route de Chancy, la DGM a procédé à des observations sur le terrain afin d'évaluer l'éventuelle nécessité de prendre des mesures visant à ne pas péjorer la progression des bus.

Selon les observations réalisées les 3, 8 et 10 octobre dernier entre 7 h 25 et 8 h 30, les éléments suivants ont pu être déterminés :

- pour la ligne L :
 - le temps de parcours réel moyen 2013 de la ligne L entre l'arrêt Alphonse-Ferrand et Bernex-Place via le village est de 6'30" à 7';
 - le temps de parcours mesuré moyen sur la période d'observation entre l'arrêt Alphonse-Ferrand et Bernex-Place via la route de Chancy est de 8' en moyenne.
- pour la ligne K :
 - le temps de parcours réel moyen 2013 de la ligne L entre la Petite-Grave et Bernex-Place via le village est de 8'30" à 9';
 - le temps de parcours mesuré moyen sur la période d'observation entre la Petite-Grave et Bernex-Place via la route de Chancy est de 10' en moyenne.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le temps de parcours via la route de Chancy est donc supérieur d'environ 1 minute par rapport au temps de parcours actuel des lignes.

Compte tenu de ce faible écart et de la période concernée (2 heures sur l'ensemble de la journée), la DGM a décidé de ne pas mettre en place d'aménagements spécifiques sur la route de Chancy. Les efforts se porteront donc essentiellement sur l'établissement des horaires des bus afin que ceux-ci soient compatibles avec les horaires de début des cours et puissent garantir une arrivée à l'heure des élèves concernés. Une période d'observation sera en outre mise en place dès le changement horaire pour s'assurer que les lignes progressent correctement sur leur nouveau tracé.

Le Conseil d'Etat est conscient que la desserte directe du cœur de Bernex, assurée par les lignes K et L, rendait effectivement service à un certain nombre d'usagers. Il souligne cependant que l'accessibilité au centre de Bernex continuera à être assurée par le biais d'une correspondance possible plus particulièrement avec la ligne 47, qui circule à une fréquence de 10 minutes toute la journée.

Dès lors, au regard de la fréquentation totale de la ligne et des contraintes fortes pour la traversée du village de Bernex, avec 32 bus par heure aux heures de pointe, la demande de la commune de Bernex apparaît justifiée et la modification de tracé de ces lignes, tout en maintenant la desserte du cycle du Vuillonex, interviendra lors du changement d'horaires du 15 décembre prochain.

Cependant, au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat demande à la DGM de procéder à un bilan des modifications qui seront mises en œuvre, pour le printemps 2014, en y associant et en consultant l'intégralité des communes concernées, afin d'envisager, cas échéant, des mesures d'améliorations tant en termes de parcours et d'exploitation que d'aménagements des lignes concernées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER